

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 212-1

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie

ATTENDU QUE le règlement numéro 212 établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie a été adopté par la Municipalité le 12 août 2024;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié la facturation relative au règlement 212, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis une nouvelle facture numéro CRF2500125, datée du 3 avril 2025, à ajouter à la facture numéro CRF2400172, établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie à 74 699.64\$;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement 212 et d'adopter un nouveau règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie;

ATTENDU QU' une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 0.02\$ du mètre carré;

ATTENDU QU' il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 0.02\$ du mètre carré pour les travaux d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle telle que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 74 699.64\$ aux factures numéros CRF2400172 et CRF2500125, de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 30 mai 2024 et 3 avril 2025.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concerné sera indiqué sur un compte de taxes de mise à jour de 2025, tel que décrit à l'annexe et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 4 versements aux dates indiquées sur ledit compte de taxes.

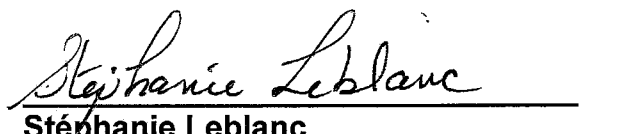
ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Estelle Muzzi
Mairesse


Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

Date de l'avis de motion : 14 avril 2025
Adoption du projet : 14 avril 2025
Date de l'adoption : 12 mai 2025
Date de promulgation : 15 mai 2025
Date d'entrée en vigueur : 15 mai 2025

Annexe

Matricule	Superficie	Montant
0895-93-7124	3 817	79.42\$
0895-94-3072	2 479	51.58\$
0895-95-2254	4 626	96.26\$
0895-95-2707	2 144	44.61\$
0895-97-4931	8 317	173.06\$
0895-98-1935	4 999	104.02\$
0895-99-2866	5 015	104.35\$
0896-13-3160	2 136	44.45\$
0896-45-3540	8 124	169.04\$
0896-82-0167	7 093	147.59\$
0896-82-5941	774	16.11\$
0896-84-5489	2 010	41.82\$
0896-91-2646	4 999	104.02\$
0896-92-3397	3 181	66.19\$
0896-94-2594	3 050	63.46\$
8996-95-3470	1 806	37.58\$
0896-96-3507	2 971	61.82\$
0896-96-3650	2 658	55.31\$
0896-96-3786	1 969	40.97\$
0896-97-2522	1 570	32.67\$
0994-59-7435	10 107	210.31\$
0995-00-2184	2 273	47.30\$
0995-00-2254	2 235	46.51\$
0995-01-9606	19 803	412.06\$
0995-02-0315	3 231	67.23\$
0995-02-2260	5 091	105.93\$
0995-53-6987	281 594	5 859.37\$
0995-56-6426	304 534	6 336.70\$
0995-58-5906	147 965	3 078.83\$
0995-59-5582	297 823	6 197.06\$
0995-608-8381	8 950	186.23\$
0995-62-1004	59 847	1 245.29\$
0996-03-0214	9 598	199.71\$
0996-53-7003	515 088	10 717.88\$
0996-55-7995	220 772	4 593.79\$
0996-58-6401	296 113	6 161.48\$
0997-50-6333	274 632	5 714.50\$
0997-52-6866	255 219	5 310.56\$
0997-66-8297	570 773	11 876.56\$
1091-04-3919	13 662	284.28\$
1095-36-0829	180 146	3 748.45\$
1095-66-0419	9 252	192.51\$
0998-30-8410	8 491	176.68\$
0998-52-9447	19 036	396.10\$
		74 699.64\$